

Convocation à l'assemblée générale de l'association COUR DES MARGUERITES le mercredi 29 novembre 2023 à 21h

Selon nos statuts, notre assemblée générale annuelle se tiendra en ligne.

Quorum

L'association comptait 570 membres au moment de l'envoi de la première convocation à la présente assemblée générale, soit le 15 novembre. De ce fait, le quorum étant de 20 % des membres ayant droit de vote, il se situe aujourd'hui à 114 membres à jour de leurs cotisations, inscrits présents ou représentés. Si ce quorum n'était pas atteint ce 29 novembre, vous recevrez une nouvelle convocation pour le jeudi 13 décembre 2023, cette seconde assemblée serait alors délibérative.

Pouvoir

Si vous n'avez pas la possibilité de participer à cette assemblée générale, vous pouvez désigner un représentant, membre de l'association à jour de sa cotisation, et nous remettre ou nous adresser le pouvoir par message électronique au plus tard 4 jours avant cette assemblée générale. Pour rappel, le pouvoir doit être nominatif (mettre la personne désignée en copie du courriel). Un seul pouvoir par représentant.

Connexion

Lors de cette assemblée générale en ligne, nous recourons à une plateforme sécurisée permettant de valider les votes et d'identifier les participants. Vous recevrez les informations détaillées le mardi 28 novembre dans la journée.

Appel à candidature

Plusieurs postes sont à pourvoir au conseil d'administration. Celui-ci se réunit quatre fois par an, généralement en visioconférence. Son rôle est essentiel, il définit les orientations de l'association, détermine la politique tarifaire, procède à l'élection du bureau. En raison du vote électronique, le nom des candidats devra être connu à l'avance, au moins 48h avant le début de l'assemblée générale, soit le 27 novembre au plus tard. N'hésitez pas à nous interroger pour plus d'informations. Seules conditions, être membre à jour de ses cotisations, et y avoir au moins 16 ans.

À l'ordre du jour de cette assemblée générale

- Lecture du rapport moral
Vote d'approbation
- Lecture du rapport financier
Vote d'approbation
Quitus du conseil d'administration
- Présentation des perspectives de l'exercice en cours
- Renouvellement du Conseil d'administration

pouvoir

Assemblée Générale de l'association Cour des marguerites

Première convocation, le mercredi 29 novembre 2023, à 21h

(et/ou dans le cas où le quorum ne serait pas atteint ce jour,
en seconde convocation le jeudi 21 décembre 2022)

Je, soussigné.e,
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de ma cotisation,
ou représentant.e légale de :
.....
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,
donne pouvoir* à :
.....
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,

- pour toutes les délibérations et votes de l'assemblée générale du 29 novembre 2023
- pour toutes les délibérations et votes de l'assemblée générale du 13 décembre 2023

Fait à le
(signature)

* conformément aux statuts, un seul pouvoir par personne

*Ce pouvoir est à déposer ou adresser à l'association au plus tard
le 25 novembre 2023.*



COUR_{DES} **MARGUERITES**

association loi 1901 • siège : 1 rue Jean Jaurès 92160 Antony
contact@courdesmarguerites.fr • 06 95 27 26 71 • www.courdesmarguerites.fr

pouvoir

Assemblée Générale de l'association Cour des marguerites

Seconde convocation, le mercredi 13 décembre 2023, à 21h

Je, soussigné.e,
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de ma cotisation,
ou représentant.e légale de :
.....
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,
donne pouvoir* à :
.....
membre de l'association Cour des marguerites, à jour de sa cotisation,
pour toutes les délibérations et votes de l'assemblée générale du 13 décembre 2023.

Fait à le
(signature)

* conformément aux statuts, un seul pouvoir par personne

*Ce pouvoir est à déposer ou adresser à l'association au plus tard
le 2 décembre 2023.*



COUR_{DES} **MARGUERITES**

association loi 1901 • siège : 1 rue Jean Jaurès 92160 Antony
contact@courdesmarguerites.fr • 06 95 27 26 71 • www.courdesmarguerites.fr

Rapport moral

L'exercice 2022-23 a été marqué par notre déménagement. Tout a été mis en œuvre pour que cette transition n'affecte pas la tenue et la qualité de nos ateliers. Nous avons de ce fait pu expérimenter leur organisation sur d'autres sites qu'en centre-ville. Nous remercions grandement notre équipe salariée, nos animateurs et bénévoles pour leur souplesse et investissement dans cette mission.

Comme signalé lors de la dernière assemblée générale, nous avons enregistré moins d'inscriptions que prévu et perdu notre collaboration avec le Centre culturel Ousmane Sy. Par ailleurs, nous avons privilégié les salles municipales pour ne pas pénaliser les enfants au cas où nous n'aurions pas trouvé un local permettant de reconduire leurs ateliers. Cette option a eu un coût en ressources humaines et matérielles. D'où la présentation de prévisions budgétaires pessimistes, justifiées à la date où elles ont été réalisées.

Si la situation n'avait pas favorablement évolué au second trimestre, l'avenir de l'association aurait été remis en question. Un regain d'activité, qui s'est poursuivi pour cette rentrée, nous a permis de redresser la situation, et même d'envisager une croissance. Une fois encore, nous remercions toute l'équipe pour leur grand investissement !

Enfin, nous avons dû confier la tenue des comptes au cabinet Au Bout Du Compte, d'Antony, en fin d'exercice, suite à l'arrêt maladie de notre secrétaire-comptable depuis mi-avril. Un bénévole assure depuis le secrétariat, situation qui ne saurait durer.

En juin 2024, nous fêterons déjà notre dixième anniversaire !

Rapport financier

Notre situation ne s'annonçait pas sous les meilleurs augures lors de la dernière assemblée générale, puisque nous envisagions un déficit conséquent, en fonction des charges prévues et de notre baisse d'activité. Nous espérions le minorer grâce à une subvention municipale exceptionnelle, mais notre demande a été rejetée.

Malgré les frais engendrés par le déménagement et l'installation, nous avons réussi à contenir nos charges, en recourant notamment au bénévolat.

Heureusement, nous avons connu un regain d'inscriptions au premier trimestre 2023, en ateliers hebdomadaires comme en stages de vacances, ainsi qu'une forte participation à nos prolongations. Des produits exceptionnels, notamment liés à une surestimation de notre dette URSSAF, sont venus réduire le déficit.

Il demeure que nous sommes fragiles, fortement soumis aux aléas des inscriptions, et que nous devons envisager un recrutement pour la direction administrative, voire consolider notre équipe salariée (notamment par un CDI non aidé), fidéliser celle de nos animateurs (par une politique de rémunération motivante).

Notre déficit n'est plus que de 1 294 €, nos fonds propres se montent désormais à 16 199 €. Nous devons consolider ces derniers, pour assurer la pérennité de nos activités, et renforcer notre résultat pour embaucher, toujours dans la même perspective.

COUR DES MARGUERITES

Bilan exercice 10 (juillet 2022-juin 2023)

ACTIF	2022-2023			2021-2022	PASSIF	2022-2023	2021-2022
	brut	amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
• fond commercial					Ecart de réévaluation		
• Autres					Réserves		
Immobilisations corporelles					• réserve légale		
Immobilisations financières	5 000 €		5 000 €		• réserves réglementées		
TOTAL 1	5 000 €		5 000€		• autres		
Actif circulant:					Report à nouveau	17 493€	6 151€
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 294€	11 342€
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et comptes versés sur commande	662 €		662 €	5 158 €	TOTAL 1	16 199€	17 493€
Créances :					Provisions pour risques et charges		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					• fournisseurs et comptes rattachés	11 742€	17 542€
Banque	14 297€		14 297 €	15 297€	• dettes fiscales et sociales	9 352€	18 954€
Disponibilités (autres que caisse)	17 477€		17 477 €	39 112€	• autres dettes	247€	1 445€
Caisse	104€		104 €	138€	TOTAL 3	21 341€	37 941€
TOTAL 2	32 540€		32 540€	59 706€	Produits constatés d'avance		4 378€
Charges constatées d'avances				106€	TOTAL 4		4 378€
TOTAL 3				106€			
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	37 540€		37 540€	59 812€	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	37 540€	59 812€

COUR DES MARGUERITES

Compte de résultat exercice 10 (juillet 2022-juin 2023)

CHARGES	2022-2023	2021-2022	PRODUITS	2022-2023	2021-2022
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Vente de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	224 387 €	223 651 €
Autres charges externes	184 293 €	162 377 €	Production stockée		
Impôts, taxes et versements assimilés			Production immobilisée		
Rémunération du personnel	56 668 €	45 598 €	Subventions d'exploitation	9 609 €	6 092 €
Charges sociales	10 333 €	7 914 €	Autres produits	7 989 €	8 725 €
Dotations aux amortissements			Produits financiers	725 €	218 €
Dotation aux provisions			Produits divers de gestion courante	37 €	
Autres charges	22 €	232 €			
Charges financières					
TOTAL (I)	251 316 €	216 121 €	TOTAL (I)	242 747 €	238 687 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 027 €	290 €	PRODUITS EXCEPTIONNELLES (II)	9 302 €	162 €
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	253 343 €	216 410 €	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	252 049 €	238 849 €
BÉNÉFICE OU PERTE	-1 294 €	11 342 €			
TOTAL GÉNÉRAL	252 049 €	227 752 €	TOTAL GÉNÉRAL	252 049 €	238 849 €
Évaluation des contributions volontaires en nature			Évaluation des contributions volontaires en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	3 000 €	3 000 €	Dons en nature	3 000 €	3 000 €
Personnel bénévole	35 000 €	35 000 €	Bénévolat	35 000 €	35 000 €

Perspectives

Nos nouveaux locaux nous permettent d'accueillir les plus jeunes (notamment les 3 à 8 ans) dans de meilleures conditions que l'an passé, tant pour eux que pour notre organisation (moins de matériel à transporter d'un site à l'autre). Ils constituent également une base efficace pour la préparation des ateliers et la gestion quotidienne (bureaux, rangements).

Mi-septembre, le nombre d'inscriptions pour 2023-24 ne connaissait qu'une hausse de 5%, mais la courbe s'est depuis nettement redressée. Le budget prévisionnel ci-dessous en tient compte. Cela faisait des années que nous n'avions pas connu une telle croissance, et c'est encourageant.

Nous devons cependant renforcer encore notre rentabilité, afin de recruter une.e secrétaire en contrat aidé tout en prévoyant un retour de notre secrétaire-comptable à mi-exercice, la répartition des tâches étant prévue dans ce recrutement.

Budget prévisionnel 2023-24

COUR DES MARGUERITES					
prévisionnel 2023-24					
CHARGES		prévisions annuelles	Exercice précédent	PRODUITS	
				prévisions annuelles	Exercice précédent
ACHATS		11 250 €	116%	9 732 €	
Petit équipement + achats		1 500 €	1 809 €	SERVICES	270 000 €
Fournitures (bureau, activité, goûter)		6 000 €	6 797 €	Participation aux frais d'ateliers	120%
Eau, gaz, électricité		3 750 €	1 126 €	Hebdomadaires	230 000 €
				Vacances	40 000 €
					20 054 €
SERVICES EXTERNES		33 750 €	104%	32 398 €	
Location		31 500 €	28 978 €	SUBVENTIONS	12 000 €
Entretien et réparations		750 €	2 237 €	Subventions d'exploitation (CUI)*	125%
Primes d'assurance		1 000 €	1 013 €	subventions territoriales	12 000 €
Documentation		500 €	171 €		0 €
				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	7 700 €
AUTRES SERVICES EXTERNES		176 050 €	124%	142 163 €	96%
Honoraires		172 000 €	136 947 €	Cotisations	4 500 €
Publicité (imprimerie)		1 500 €	657 €	Frais de première inscription	3 200 €
Déplacements, missions, réceptions		1 500 €	657 €	Divers	0 €
Frais postaux et de télécommunication		500 €	1 330 €		
Services et frais bancaires		300 €	227 €	PRODUITS FINANCIERS	250 €
divers (adhésion, gratifications)		250 €	2 345 €	Intérêts livret	35%
					250 €
					725 €
IMPÔTS ET ASSIMILÉS					
CHARGES DE PERSONNEL		78 500 €	117%	67 001 €	
Rémunérations		66 000 €	56 668 €		
Charges		12 500 €	10 333 €	AUTRES PRODUITS	0 €
				Divers	0%
AUTRES CHARGES		250 €	12%	2 049 €	9 338 €
Divers		250 €	22 €	Divers	0 €
Charge exceptionnelle sur exo précédent			2 027 €	Produit exceptionnel sur exo précédent	
					9 302 €
TOTAL DES CHARGES		299 800 €	253 343 €	TOTAL DES PRODUITS	289 950 €
		<i>bénéfice</i>			<i>déficit</i>
					-9 850 €
					-1 294 €

Renouvellement par tiers du Conseil d'administration

Actuellement, le Conseil d'administration compte 10 membres (minimum 5, maximum 11). Le renouvellement se fait par tiers. Quatre postes sont à renouveler, sauf démission, un nouveau poste peut être pourvu.

En raison du vote électronique, les nouvelles candidatures devront être connues au moins 48h avant le début de l'assemblée générale.